

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés (CAER-CAPES),
- Vu l'arrêté du 30 octobre 2023 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPES et des CAER-CAPES ouverts au titre de la session 2024,
- Vu l'arrêté du 4 janvier 2024 nommant le jury du concours interne du CAPES et du CAER-CAPES, section documentation, à la session 2024,
- Vu la proposition de la présidente du jury,

ARRETE

Article 1 : Est nommée pour l'épreuve d'admission du concours susvisé :

Examinatrice spécialisée

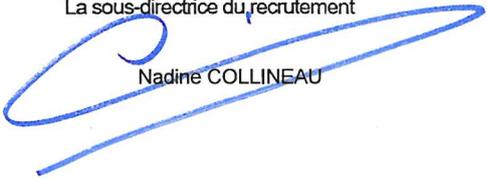
Mme Carine MALLET
Personnel de direction

Académie de BESANCON

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 27 mars 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation
et par délégation
La sous-directrice du recrutement


Nadine COLLINEAU